

PROJET D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE 2017

Proposition formulée par : Commune : EPCI :

COMMUNE DE :

Circonscription : Choisissez un élément.

OTS ACTUELS : cadre général : cadre dérogatoire :

VOTRE DEMANDE POUR 2017

à compléter puis à envoyer à l'IEN de circonscription dont relève votre commune pour le 24 mars 2017 au plus tard

RECONDUCTION

Une confirmation de la reconduction de vos horaires actuels pour 3 années scolaires vous sera adressée par courrier avant d'être soumise au Conseil Départemental de l'Education Nationale.

MODIFICATION DES HORAIRES ACTUELS

Si modification de vos horaires, merci de compléter le tableau ci-dessous. (un tableau par école si horaires différents)

Nombre d'écoles concernées par les horaires ci-dessous :

Si horaires différents, préciser la dénomination de l'école :

HORAIRES	Horaires matin	Volume	Horaires ap. midi	Volume	Volume journée
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi*					

*Uniquement cadre dérogatoire

Dénomination de l'école :

HORAIRES	Horaires matin	Volume	Horaires ap. midi	Volume	Volume journée
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					
Samedi*					

Observations :

A

Le

Signature du Maire ou du Président de l'EPCI

Avis de l'IEN :

Date et signature de l'IEN

Textes de références :

Articles D.521-10 à D.521-13, D.213-29 et D.213-30 du code de l'éducation

Décret N°2016-1049 du 1^{er} août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques